## COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal Du Lundi 3 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 13

Votants: 16

Date de convocation: 23/11/2018

<u>Présents</u>: Ms MAURY JC, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, M, BONIFACE J, BOUTON P, M.FAUCHER A, KHEDHIRI A, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PAULAIS J, PASQUET V, SENREM S

Absents: Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIERE M, MARTIN F, VIGNAUD S, DUBREUIL M,

Pouvoir(s): - Mme MARTIN F à Mme SENREM S

Mme LOWREY N à M KHEDHIRI A

Mme VIGNAUD S à Mme ST LOUPT M

M LEZIN a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il est demandé la modification de l'ordre du jour pour aborder les points suivants :

- ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LE SIAEP DU SUD-CHARENTE
- MISSION COMPLEMENTAIRE AVOCAT CONSEIL

Accord du conseil

Sur le dernier compte rendu, M. Boniface Joël signale que la délibération portant sur la tarification pour la vente des chapelles est irrégulière ce qui justifie son vote contre.

# CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

La mise en place du Répertoire Electoral Unique à compter de janvier nécessite la mise en place d'une nouvelle commission de contrôle de la liste électorale art L19 et R7 du code électoral.

Après lecture de la procédure pour les communes de plus de 1000 habitants et plus et 3 listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité a nommé :

- membres titulaires :

Monsieur BOUTON PATRICE, Monsieur FAUCHER Alain, M. KHEDHIRI Ahmed issus de la liste « Horizon 2020 »

Mme GRANET Monique issue de la liste « Chalais réussir avec vous »

M. DUBREUIL Michel issu de la liste « Ensemble construisons l'avenir de Chalais »

- membres suppléants :

Mme MARTIN France issue de la liste « Horizon 2020 »

M. BONIFACE Joël issu de la liste « Chalais réussir avec vous »

Mme PASQUET Véronique issue de la liste « Ensemble construisons l'avenir de Chalais »

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront sur la commune du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Il convient également de fixer la rémunération des personnes qui vont effectuer les opérations de collecte. Il est donc décidé à l'unanimité la création de 4 emplois d'agents recenseurs, en contrat à durée déterminée, pour effectuer les opérations de recensement de la population à compter du 8 janvier 2019 (début de la formation) et de fixer la rémunération des agents recenseurs au SMIC pour la période de collecte avec en plus 16 heures forfaitaires pour les formations et la tournée de reconnaissance qui seront effectuées sur janvier 2019

### **INDEMNITE DES ELUS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire  $n^{\circ}64/2018$  en date du 19/10/2018 portant retrait de délégation de Mme Vignaud Sophie suite à sa demande.

 $\label{eq:Vullage} Vu \ la \ d\'elib\'eration \ N°45/2014 \ en \ date \ du \ 28/04/2014 \ portant \ sur \ l'indemnit\'e \ de fonction \ d'un \ conseiller \ municipal \ titulaire \ d'une \ d\'el\'egation.$ 

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pu lieu de verser une indemnité à Mme Sophie Vignaud et qu'à ce titre l'indemnité de 6 % comprise dans l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L 2123-24 soit redistribué aux Maire et adjoints à la proportionnelle comme initialement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018. Accord

# TARIFS DES SALLES COMMUNALES - SALLE DES VIEILLES GRILLES

Il est proposé de reconduire pour 2019 le tarif de location de la salle des vielles grilles voté en 2018. A savoir :

- Gratuité pour les associations Chalaisiennes
- Gratuité pour les réunions et meeting politique
- Pour les autres utilisateurs domiciliés sur la commune de Chalais :
  - -25 € la salle

- -15 € la cuisine
- -35 € l'ensemble
- Pour les utilisateurs ou associations domiciliés hors de la commune de Chalais :
  - -30 € la salle
  - -20 € la cuisine
  - -45 € l'ensemble

Accord du conseil

#### TARIFS DES SALLES COMMUNALES - SALLE DES FETES

Il est proposé de reconduire pour 2019 le tarif de location de la salle des fêtes voté en 2018. A savoir :

- pour les associations Chalaisiennes <u>exclusivement</u>, de maintenir la gratuité de la salle des fêtes à l'exception des cuisines qui seront loués 80 €.
- Gratuité de la salle des fêtes et des cuisines pour les associations chalaisienne d'utilité publique
- montant de la location de la salle des fêtes pour les utilisateurs domiciliés sur la commune comme suit :
  - ½ salle : 90 € - Salle entière : 130 €
  - Participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 80 €.
- montant de location de la salle des fêtes pour les autres utilisateurs (hors commune) comme suit :
  - ½ salle : 115 €
     Salle entière : 170 €
  - Participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines : 100 €

Accord du conseil

### REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude est en cours sur le réaménagement de l'avenue de la gare. Le bureau d'étude BERCAT assure la maitrise d'œuvre de ce projet.

Une première esquisse a été présentée à la population et aux commercants au mois de juin 2018.

Le projet a été retouché pour prendre en compte les remarques de la population et notamment des commerçants. Il sera représenté une nouvelle fois le 11 décembre 2018 en réunion publique.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un projet arrêté mais d'un avant-projet sommaire nécessaire au syndicat d'eau potable pour permettre la programmation de travaux de reprise des canalisations d'eau, programmé par le SIAEP du Sud-Charente en début d'année 2019, période également la plus favorable pour limiter les nuisances des commerces.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il est nécessaire à l'issu des travaux de reprise des canalisations d'eau de prévoir un délai de tassement, à cela s'ajoute la période estivale non propice à lancer les travaux pour le réaménagement de la voie. En conséquence, il faudra prévoir la prise en charge d'une réfection provisoire de la chaussée pendant ce délai d'attente.

Accord du conseil municipal pour la transmission de l'avant-projet sommaire au SIAEP du SUD CHARENTE pour permettre la programmation des travaux de reprise des canalisations.

Accord du conseil pour la prise en charge financière de la réfection provisoire de la chaussée derrière les travaux d'eau potable, cette dépense sera inscrite sur le BP 2019.

### ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR SIEGER AU SYNDICAT D'EAU POTABLE DU SUD-CHARENTE

Monsieur le Maire rappelle que Mme Vignaud Sophie a été désignée déléguée titulaire avec Monsieur Alain FAUCHER pour le Syndicat d'eau du Sud Charente

Mme Vignaud ayant signalé son manque de disponibilité, il y a lieu de nommer un nouveau délégué titulaire pour siéger au syndicat.

Vu l'article L2121-21 du CGCT

A l'unanimité Monsieur MOTY Joël est élu en remplacement de Mme Vignaud. M. FAUCHER Alain est maintenu déléqué.

# **TRAVAUX**

- La seconde tranche de travaux portant sur les reprises de tombes abandonnées est en cours.
- Travaux de réfection des toitures de 2 logements Rue de périgueux en cours
- Travaux de toiture sur la médiathèque devrait commencer demain
- Eclairage de noël en place
- Il est programmé le passage de la balayeuse pour le ramassage des feuilles cette semaine en fonction de la météo
- Il est signalé par une élue que les caniveaux de la Rue de Bordeaux sont bouchés
- Un cheminement piéton entre le collège et la salle de sport a été créé pour plus de sécurité pour les collégiens
- Info tags sur le mur de la mairie prévoir pour l'enlèvement une dépense d'environ 800 € + 1000 € pour finition de rattrapage et protection de la pierre.
- Des travaux d'économie d'énergie (sonde, thermostat) réalisé au 39 rue de Barbezieux (CMPP)
- Information sur la chaufferie bois en panne actuellement, nécessité de changer la vis permettant l'acheminement du bois.
- Info fibre : 3 répartiteurs de posés

 Info PLU « retoqué » par la CDPENAF avant enquête publique. Il a été demandé d'enlever 2 zones constructibles et zone économique à réduire. Le dossier a dû repartir à la phase PADD pour intégrer ces modifications ce qui retarde la finalisation du dossier d'environ 6 mois minimum.

### RAPPORT DE LA CLECT CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne s'est réunie le 08 novembre 2018 afin de se prononcer sur les modalités et le montant de calcul des Attributions de Compensation correspondant à la compétence « communications électroniques au sens de l'article L 1425- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales », la compétence d'urbanisme, ainsi que sur les AC définitives 2018.

Après présentation du rapport il est décidé à l'unanimité de reporter le vote du rapport de la CLECT du 8 novembre 2018 considérant les raisons suivantes :

- Si le projet portant approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant les Attributions de compensation définitives 2018 prévoit « qu'il ne préjuge pas des Attributions de compensation 2019 », il est certain qu'en acceptant définitivement ces AC 2018, elles serviront de base pour les discutions de 2019 ;
- Contrairement à ce qui était sous-entendu, aucune autre CLECT n'aura lieu cette année de sorte qu'aucune étude globale sur les compétences de la CDC et le coût réel des charges transférées depuis 2013 n'a été réellement engagée depuis la fusion de 2017, malgré les demandes répétées de la commune de CHALAIS;
- En outre, le compte rendu du séminaire du 8/11/2018 sur les compétences de la CDC, reçu il y a quelques jours, prévoit expressément que la CDC envisage de transférer les charges de la maison de santé à la commune de CHALAIS;
- Un vote du Conseil communautaire doit intervenir le 13 décembre 2018 sur l'évolution des compétences, ce qui manifestement définira les AC pour 2019, sans pourtant qu'aucune CLECT ne soit tenue depuis 2017 pour étudier les compétences et charges transférées dans leur ensemble ;
- Au regard de ces éléments, la commune ne dispose pas d'une information globale et suffisante pour se prononcer aujourd'hui, en acceptant définitivement la cristallisation résultant de la fusion de 2017, et engager la commune pour l'avenir;
- En conséquence de quoi, il apparait nécessaire de reporter le vote relatif au rapport de cette CLECT du 8/11/2018, dans l'attente de la séance du conseil communautaire du 13 décembre prochain.

#### MISSION COMPLEMENTAIRE AVOCATS-CONSEILS

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'une autorisation lui avait été donnée pour contractualiser au nom de la commune une assistance auprès d'un avocat-conseil pour des domaines juridiques ou financiers spécifiques et dont nous ne possédons pas les compétences en interne.

Il est signalé que nous avons eu recours cette année à 2 cabinets d'experts et que le budget alloué sur le BP 2018 a été consommé.

Bien qu'il s'agisse d'une dépense de fonctionnement et que les crédits nécessaires sont suffisants sur le chapitre, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la volonté de poursuivre ou pas la mission en cours avec le cabinet Exème x Ulysse

Accord à l'unanimité pour poursuivre la mission en cours avec le cabinet Exème x Ulysse sur la base d'une enveloppe complémentaire de 5000 €

#### INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
24/2010	9/11/2018	ACQUISITION D'UN VEHICULE	FIAT FIORINO  MONTANT :7 793.75 € HT  REPRISE DE L'ANCIEN VEHICULE  800 € HT  FRAIS DE MISE EN SERVICE  388.76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réunion publique le 11/12 19h salle des fêtes

Le Maire Jean-Claude MAURY